



MAIRIE de MERAL

5 rue de Bretagne

53230 MERAL

Tél. 02.43.98.83.07

accueil@mairie-meral.fr

7.5.1
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215301516-20260305-2026-03-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2026
Publication : 06/03/2026

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 5 MARS 2026

Date de convocation des conseillers : 26 février 2026

Convocation et ordre du jour affichés à la porte de la Mairie : 26 février 2026

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 9

Nombre de membres votants : 11

Nombre de membres pour : 11

Nombre de membres contre : 0

Nombre d'absentions : 0

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars, à vingt-heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. CHAMARET Richard Maire.

Présents : MM JULIEN David, LOGEAIS Jean-Marie, DAMOUR Anne-Marie, BOURGUILLEAU Nathalie, CUREZ Fabrice, GEGU Mickael, POSSON Lucie, COTTIER Romain.

Absents excusés : Mme GARBE Pascale a donné pouvoir à Mme DAMOUR Anne-Marie, LABBE Nathalie, M. GAUMÉ Bruno a donné pouvoir à M. LOGEAIS Jean-Marie

Absents non excusés : Mme REVEILLERE Sophie, PERONNE Philippe

Secrétaire de séance : M.JULIEN David

2026-03-01 Finances : demande de subvention – construction d’une bibliothèque dans un ensemble intergénérationnel

Monsieur le Maire indique la commune dispose d’une bibliothèque actuellement située près de la salle Saint Charles.

Cependant, afin que l’emplacement de la bibliothèque soit à proximité de l’école, l’accueil de loisirs Méral-Cuillé et l’EHPAD notamment, il est proposé la construction d’une nouvelle bibliothèque à proximité de ces lieux afin de créer un ensemble intergénérationnel.

Le but étant que cette proximité permette de développer des animations.

Il propose de solliciter un fonds de concours de la communauté de communes du Pays de Craon dans le cadre de ce projet à hauteur de 65 000€.

Le planning prévisionnel prévoit un achèvement de travaux en 2029-2030.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

- sollicite un fonds de concours en matière de lecture publique à la communauté de communes du Pays de Craon d’un montant de 65 000€ pour le projet de construction d’une nouvelle bibliothèque dans un ensemble intergénérationnel.
- autorise Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches y afférentes.



Pour extrait conforme,
Le Maire
Richard CHAMARET



MAIRIE de MERAL

5 rue de Bretagne

53230 MERAL

Tél. 02.43.98.83.07

accueil@mairie-meral.fr

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 5 MARS 2026

Date de convocation des conseillers : 26 février 2026

Convocation et ordre du jour affichés à la porte de la Mairie : 26 février 2026

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 9

Nombre de membres votants : 11

Nombre de membres pour : 11

Nombre de membres contre : 0

Nombre d'absentions : 0

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars, à vingt-heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. CHAMARET Richard Maire.

Présents : MM JULIEN David, LOGEAS Jean-Marie, DAMOUR Anne-Marie, BOURGUILLEAU Nathalie, CUREZ Fabrice, GEGU Mickael, POSSON Lucie, COTTIER Romain.

Absents excusés : Mme GARBE Pascale a donné pouvoir à Mme DAMOUR Anne-Marie, LABBE Nathalie, M. GAUMÉ Bruno a donné pouvoir à M. LOGEAS Jean-Marie

Absents non excusés : Mme REVEILLERE Sophie, PERONNE Philippe

Secrétaire de séance : M.JULIEN David

2026-03-02 Finances : subvention exceptionnelle – association l'Espérance

L'association l'Espérance de Méral sollicite une subvention exceptionnelle car ils vont accueillir 98 élèves de l'Ecole Sainte-Marie de Méral pour la diffusion de deux séances de cinéma le 10 avril prochain dans le cadre de leur projet cinéma-école.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de verser une subvention exceptionnelle à l'association l'Espérance de Méral à hauteur de 500€.
- autorise Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches y afférentes.

Pour extrait conforme,
Le Maire
Richard CHAMARET





MAIRIE de MERAL

5 rue de Bretagne

53230 MERAL

Tél. 02.43.98.83.07

accueil@mairie-meral.fr

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 5 MARS 2026

Date de convocation des conseillers : 26 février 2026

Convocation et ordre du jour affichés à la porte de la Mairie : 26 février 2026

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 9

Nombre de membres votants : 11

Nombre de membres pour : 11

Nombre de membres contre : 0

Nombre d'absentions : 0

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars, à vingt-heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. CHAMARET Richard Maire.

Présents : MM JULIEN David, LOGEAS Jean-Marie, DAMOUR Anne-Marie, BOURGUILLEAU Nathalie, CUREZ Fabrice, GEGU Mickael, POSSON Lucie, COTTIER Romain.

Absents excusés : Mme GARBE Pascale a donné pouvoir à Mme DAMOUR Anne-Marie, LABBE Nathalie, M. GAUMÉ Bruno a donné pouvoir à M. LOGEAS Jean-Marie

Absents non excusés : Mme REVEILLERE Sophie, PERONNE Philippe

Secrétaire de séance : M.JULIEN David

2026-03-03 Finances : demande de subvention – infirmières de Méral

Les infirmières de Méral ont acquis deux vestes sans manche afin de les porter lors de leur présence aux courses hippiques à l'hippodrome de Méral.

Ces deux vestes comportent le prénom de chaque infirmière et indique qu'elles sont infirmières à Méral. Il y figure également un fer à cheval à l'effigie de l'hippodrome.

Elles sollicitent une participation financière de la commune pour l'achat de ces deux vestes sans manches.

Le montant d'achat est de 109.98€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 10 voix pour et 1 voix contre :

- de subventionner l'achat de ces deux doudounes à hauteur de 36€.

Pour extrait conforme,
Le Maire
Richard CHAMARET





7.1.8

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215301516-20260305-2026-03-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2026
Publication : 06/03/2026

MAIRIE de MERAL

5 rue de Bretagne

53230 MERAL

Tél. 02.43.98.83.07

accueil@mairie-meral.fr

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 5 MARS 2026

Date de convocation des conseillers : 26 février 2026

Convocation et ordre du jour affichés à la porte de la Mairie : 26 février 2026

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 9

Nombre de membres votants : 11

Nombre de membres pour : 11

Nombre de membres contre : 0

Nombre d'absentions : 0

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars, à vingt-heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. CHAMARET Richard Maire.

Présents : MM JULIEN David, LOGEAI Jean-Marie, DAMOUR Anne-Marie, BOURGUILLEAU Nathalie, CUREZ Fabrice, GEGU Mickael, POSSON Lucie, COTTIER Romain.

Absents excusés : Mme GARBE Pascale a donné pouvoir à Mme DAMOUR Anne-Marie, LABBE Nathalie, M. GAUMÉ Bruno a donné pouvoir à M. LOGEAI Jean-Marie

Absents non excusés : Mme REVEILLERE Sophie, PERONNE Philippe

Secrétaire de séance : M.JULIEN David

2026-03-04 Finances : examen du devis – réfection chéneau église

Monsieur le Maire indique que les chéneaux de l'église et les demis-terrassons en zinc doivent être remplacés au vu de leur état.

Il présente le devis de l'entreprise SARL ANTOINE BENATRE pour un montant de 5 512.93€HT soit 6 615.51€TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le devis présenté ci-dessous
- autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

Pour extrait conforme,
Le Maire
Richard CHAMARET





MAIRIE de MERAL

5 rue de Bretagne

53230 MERAL

Tél. 02.43.98.83.07

accueil@mairie-meral.fr

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 5 MARS 2026

Date de convocation des conseillers : 26 février 2026

Convocation et ordre du jour affichés à la porte de la Mairie : 26 février 2026

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 9

Nombre de membres votants : 11

Nombre de membres pour : 11

Nombre de membres contre : 0

Nombre d'absentions : 0

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars, à vingt-heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. CHAMARET Richard Maire.

Présents : MM JULIEN David, LOGEAS Jean-Marie, DAMOUR Anne-Marie, BOURGUILLEAU Nathalie, CUREZ Fabrice, GEGU Mickael, POSSON Lucie, COTTIER Romain.

Absents excusés : Mme GARBE Pascale a donné pouvoir à Mme DAMOUR Anne-Marie, LABBE Nathalie, M. GAUMÉ Bruno a donné pouvoir à M. LOGEAS Jean-Marie

Absents non excusés : Mme REVEILLERE Sophie, PERONNE Philippe

Secrétaire de séance : M.JULIEN David

Monsieur le Maire indique que suite à l'acquisition du bien situé 4 rue du Maréchal Leclerc, il convient de procéder à des travaux de reprise de toiture.

Il est présenté le devis de l'entreprise SARL ANTOINE BENATRE pour un montant de 6 319.88€HT soit 6 951.87€TTC comprenant une option de démolition de la cheminée de 2 588.30€HT.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve le devis présenté ci-dessus.
- précise que le montant de l'option pourra être ajusté en fonction des démolitions des deux maisons à côté.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis.

Pour extrait conforme,
Le Maire
Richard CHAMARET





MAIRIE de MERAL

5 rue de Bretagne

53230 MERAL

Tél. 02.43.98.83.07

accueil@mairie-meral.fr

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 5 MARS 2026

Date de convocation des conseillers : 26 février 2026

Convocation et ordre du jour affichés à la porte de la Mairie : 26 février 2026

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 9

Nombre de membres votants : 11

Nombre de membres pour : 11

Nombre de membres contre : 0

Nombre d'absentions : 0

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars, à vingt-heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. CHAMARET Richard Maire.

Présents : MM JULIEN David, LOGEAI Jean-Marie, DAMOUR Anne-Marie, BOURGUILLEAU Nathalie, CUREZ Fabrice, GEGU Mickael, POSSON Lucie, COTTIER Romain.

Absents excusés : Mme GARBE Pascale a donné pouvoir à Mme DAMOUR Anne-Marie, LABBE Nathalie, M. GAUMÉ Bruno a donné pouvoir à M. LOGEAI Jean-Marie

Absents non excusés : Mme REVEILLERE Sophie, PERONNE Philippe

Secrétaire de séance : M.JULIEN David

2026-03-06 Finances : spectacles estivaux – examen des devis

Monsieur le Maire informe qu'un devis a été demandé à la compagnie Galoches de Farfadet pour l'animation à la boom des enfants le 4 juillet 2026 et pour l'animation du 1^{er} août 2026.

Le montant s'élève à 1 000€TTC pour la représentation « Le Bal de la Sorcière Mirabelle » pour la boom des enfants.

Le montant s'élève à 1 050€TTC pour la représentation « Les imprévues de Marguerite » pour l'animation du 1^{er} août.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve les deux devis présentés ci-dessus.
- précise que l'animation du 1^{er} août 2026 se tiendra au niveau de l'impasse du Moulin à Vent.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les devis.



Pour extrait conforme,
Le Maire
Richard CHAMARET



MAIRIE de MERAL

5 rue de Bretagne

53230 MERAL

Tél. 02.43.98.83.07

accueil@mairie-meral.fr

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 5 MARS 2026

Date de convocation des conseillers : 26 février 2026

Convocation et ordre du jour affichés à la porte de la Mairie : 26 février 2026

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 9

Nombre de membres votants : 11

Nombre de membres pour : 11

Nombre de membres contre : 0

Nombre d'absentions : 0

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars, à vingt-heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. CHAMARET Richard Maire.

Présents : MM JULIEN David, LOGEIS Jean-Marie, DAMOUR Anne-Marie, BOURGUILLEAU Nathalie, CUREZ Fabrice, GEGU Mickael, POSSON Lucie, COTTIER Romain.

Absents excusés : Mme GARBE Pascale a donné pouvoir à Mme DAMOUR Anne-Marie, LABBE Nathalie, M. GAUMÉ Bruno a donné pouvoir à M. LOGEIS Jean-Marie

Absents non excusés : Mme REVEILLERE Sophie, PERONNE Philippe

Secrétaire de séance : M.JULIEN David

2026-03-07 Finances : avenant à la convention relative à la télétransmission des actes – changement du tiers de télétransmission

Le maire informe que la commune a un contrat avec l'opérateur SRCI pour la transmission électronique à la Préfecture, de ses actes administratifs soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État. Le coût de cette adhésion s'élève à 440.40€ TTC pour l'année 2025.

Par ailleurs, la commune adhère au syndicat E-Collectivités pour l'adhésion aux logiciels métiers dont l'offre inclut la mise à disposition d'un tiers de télétransmission homologué : ADULLACT.

Afin de rationaliser les dépenses, le maire propose de ne pas renouveler l'adhésion à SRCI et d'utiliser le tiers AULLACT (par E-Collectivités) à compter du 27 novembre 2026.

De plus, il informe que cette transmission nécessite l'utilisation d'une clé de signature électronique qui arrive à terme en mai 2026. Ainsi, à compter du 26 mai 2026, le changement de tiers de télétransmission pourra avoir lieu afin de simplifier le travail administratif.

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'accepter le changement du tiers de télétransmission des actes administratifs et budgétaires à la Préfecture, au profit de ADULLACT-S2LOW à compter du 26 mai 2026.
- d'autoriser le maire à signer l'avenant à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État.



Pour extrait conforme,
Le Maire
Richard CHAMARET



MAIRIE de MERAL

5 rue de Bretagne

53230 MERAL

Tél. 02.43.98.83.07

accueil@mairie-meral.fr

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 5 MARS 2026

Date de convocation des conseillers : 26 février 2026

Convocation et ordre du jour affichés à la porte de la Mairie : 26 février 2026

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 9

Nombre de membres votants : 11

Nombre de membres pour : 11

Nombre de membres contre : 0

Nombre d'absentions : 0

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars, à vingt-heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. CHAMARET Richard Maire.

Présents : MM JULIEN David, LOGEAIS Jean-Marie, DAMOUR Anne-Marie, BOURGUILLEAU Nathalie, CUREZ Fabrice, GEGU Mickael, POSSON Lucie, COTTIER Romain.

Absents excusés : Mme GARBE Pascale a donné pouvoir à Mme DAMOUR Anne-Marie, LABBE Nathalie, M. GAUMÉ Bruno a donné pouvoir à M. LOGEAIS Jean-Marie

Absents non excusés : Mme REVEILLERE Sophie, PERONNE Philippe

Secrétaire de séance : M.JULIEN David

2026-03-08 Urbanisme : dénomination voie Ilot Hameau

Le permis d'aménager a été accepté pour la réalisation de 11 lots en 2025. Il est nécessaire de créer la voie desservant ces lots. Les travaux de viabilisation étant imminents, la commune est sollicitée par les différents gestionnaires de réseaux (notamment fibre et ENEDIS) afin d'obtenir la dénomination de la nouvelle voirie. Cette dénomination leur permettra d'identifier précisément les points de livraison de chaque lot.

La dénomination sera celle retenue pour établir les certificats de numérotage ainsi que l'identification sur le site internet www.mes-adresses.data.gouv.fr.

Considérant que les travaux d'aménagement du nouveau lotissement situés sur les parcelles D579, D447, D1389 et D1388 sont imminents,

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies et le numérotage, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la dénomination suivante pour la voirie qui desservira le nouveau lotissement : **rue Val de l'Oudon**.

Il est proposé le numérotage suivant :

N° de lot suivant annexe	Adressage	N° de lot suivant annexe	Adressage
1	14 rue Val de l'Oudon	7	9 rue Val de l'Oudon
2	12 rue Val de l'Oudon	8	7 rue Val de l'Oudon
3	4 rue Val de l'Oudon	9	5 rue Val de l'Oudon
4	2 rue Val de l'Oudon	10	3 rue Val de l'Oudon
5	13 rue Val de l'Oudon	11	1 rue Val de l'Oudon
6	11 rue Val de l'Oudon		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de créer la voie communale « rue Val de l'Oudon ».
- d'adopter le numérotage proposé ci-dessus.
- décide d'adopter le plan de numérotage tel qu'annexé à la présente délibération.
- décide de nommer le futur théâtre de verdure « Théâtre de l'Oudon ».
- charge Monsieur le Maire de procéder à l'enregistrement sur la base d'adresse nationale.



Pour extrait conforme,
Le Maire
Richard CHAMARET